



BULLETIN ÉDITÉ PAR LE CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

afidol

ISSN 2264-6701

INFO OLIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER

avec

Certiphyto

Ce bulletin de préconisation est destiné aux personnes titulaires d'un *Certiphyto*. Si vous n'avez pas passé ce certificat nous vous conseillons de consulter le bulletin *Infolive* « sans *Certiphyto* ».

INFOLIVE N°15 - ÉDITION DU 23 AOÛT 2016

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://www.afidol.info/infolive2016>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://www.afidol.org/lettres-dinfo>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Mouche	Des développements larvaires sont observés. Dans certains secteurs, des traitements larvicides sont envisageables. Pensez à bien observer les olives de vos parcelles pour vérifier la présence de larves et adapter votre stratégie de lutte. Niveau de risque : Faible à Normal
Dalmaticose	Des dégâts sont observés. Pour limiter les risques de dalmaticose, assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche.
Irrigation	Les arrosages sont à poursuivre.

Travaux réalisés grâce à la contribution (CVO) collectées par les oliviers de transformation



FranceAgriMer

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement délégué (UE) n° 611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 et du règlement (UE) n° 1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.



Mouche de l'olive

Observation* :

Le réseau de piégeage Gestolive et le Bulletin de Santé du Végétal « Olivier » confirment le début du troisième vol de mouche dans les zones de basses altitudes (< 150 m). Dans l'arrière-pays (zones d'altitudes plus élevées), le second vol se poursuit et le troisième vol débute dans certains secteurs.

Dans la majorité des vergers suivis, on constate une augmentation des captures et du nombre de piqûres de ponte. Le nombre de larves observées reste plutôt faible. Toutefois, quelques vergers présentent des niveaux élevés de développement larvaire et de trous de sortie, d'où une situation assez contrastée.

Face à la diversité des situations, nous vous invitons à observer les piqûres dans vos parcelles et à ouvrir les olives pour vérifier la présence de galeries. Pour vous aider, vous pouvez consulter notre planche de photos de dégâts : http://afidol.org/Fiche_Photos_Degats_mouche.pdf

Pour vous tenir informé des relevés de piégeage, consultez ce lien : <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>

Évaluation du risque* : **Faible à Normal**

Le risque est considéré comme **faible à normal** pour la saison. Pour cette semaine, il est prévu une remontée des températures, avec des maximales au dessus de 30°C. Ces températures sont défavorables à l'activité des mouches et aux œufs.

Préconisation :

Les récoltes d'olives de table devraient débuter début septembre pour les variétés les plus précoces (Lucques et Salonenque). **Respectez les « Délais Avant Récolte »** (*voir encadré plus bas*).

Vous avez le choix entre plusieurs méthodes de lutte :

➤ **Protection par barrière minérale:**

- si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez appliquer une barrière minérale (argile),
- si la barrière a été lessivée (10 mm de pluies / 20 mm en cas de barrière avec adjuvant), ou si la dernière application remonte à plus d'un mois : renouveler votre protection au plus tôt.

➤ **Traitement adulticide préventif :**

- si votre dernier traitement avec un adulticide date de moins de 15 jours, inutile de traiter.
- si votre dernier traitement date de plus de 15 jours, un traitement est conseillé dans les vergers à risque à condition de respecter le nombre maximal d'applications par an.

➤ **Traitement larvicide curatif**

Avant tout traitement, nous vous incitons à observer les olives et à estimer le pourcentage d'olives présentant des galeries.

- dans le cas des olives de table : si le pourcentage atteint 2 %, vous pouvez intervenir avec un larvicide curatif.
- dans le cas des olives à huile : si le pourcentage est supérieur à 5 %, vous pouvez appliquer un larvicide.
- sinon, privilégiez une protection préventive si nécessaire.

Deux matières actives classées comme larvicides peuvent être utilisées : le Thiaclopride et le Phosmet

	THIACLOPRIDE	PHOSMET
Délai Avant Récolte	14 jours	28 jours
Nombre d'applications par an	2	2
Spécialité commerciale de référence	CALYPSO	IMIDAN 50 WG
Caractéristiques du produit	Ce produit est un bon ovicide et n'est efficace que 4 jours après la ponte . Son efficacité sur larves est limitée. Il est conseillé d'appliquer ce produit en tout début de vol. Bonne action adulticide. Persistance d'action = 3 semaines.	Bonne efficacité sur tous les stades larvaires. Persistance d'action = une dizaine de jours. Pour une meilleure persistance d'action : possibilité d'acidifier l'eau de la bouillie (pH entre 5,5 et 6).

La récolte approchant, vous devez impérativement tenir compte des Délais avant récolte (DAR), pour définir votre stratégie de traitement.

Délai avant Récolte : DAR

Les produits phytosanitaires ne peuvent pas être appliqués quand la récolte approche pour éviter les risques de résidus de produits phytosanitaires dans les olives ou l'huile. Le Délai Avant Récolte ou DAR définit ce laps de temps minimum, **il ne doit en aucun cas être réduit**.

Ces durées sont généralement comprises entre 7 et 28 jours. Référez-vous à l'étiquette du produit que vous utilisez pour connaître précisément cette durée.

Dalmaticose

Des dégâts de dalmaticose sont observés.

Le développement de la dalmaticose étant conditionné aux piqûres de ponte de la mouche de l'olive, assurez-vous d'avoir une **bonne protection préventive contre cet insecte** pour limiter le risque. Les traitements curatifs à base d'insecticides larvicides ou ovicides appliqués après la ponte de la mouche n'offrent aucune protection contre la dalmaticose.

Les observations de l'an dernier tendent à montrer que les applications précoces et répétées de barrières minérales durant l'été limitent fortement l'apparition des symptômes, en raison de la diminution des piqûres de ponte par la mouche. Nous insistons donc sur **l'importance des barrières minérales (argiles)** pour limiter le risque de dalmaticose, plus particulièrement sur les secteurs fortement touchés en 2015 et les variétés plus sensibles (Bouteillan, Cayet roux, Ascolana, Tanche...).

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Irrigation

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers ont été en nette diminution, avec des ETP journalières comprises entre 4,1 et 4,8 mm. Les pluies ont globalement fait défaut en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans les autres secteurs, quelques pluies orageuses ont été relevées localement.

Relevés météo du 15 août au 21 août 2016		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		4,2	4,4	4,1	4,3	4,5	4,1	4,7	4,5	4,4	4,1	4,8	4,6
Cumul en mm sur la semaine	ETP	29	31	29	30	31	29	33	31	31	29	34	32
	Pluies	1	1	0	0	2	1	4	9	2	7	0	13

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Ajuster la conduite de votre irrigation en fonction des précipitations relevées dans votre pluviomètre :

- **pluies cumulées inférieures à 10 mm** : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- **pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm** : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données ci-dessous.
- **pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm** : réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous.

Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de pluies :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,7	1,7	1,6	1,7	1,8	1,6	1,9	1,8	1,8	1,6	1,9	1,8
	4 à 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,0	2,1	2,0	2,1	2,1	2,0	2,3	2,1	2,1	2,0	2,3	2,2
	4 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		8,4	8,7	8,2	8,6	8,9	8,2	9,4	8,9	8,8	8,2	9,6	9,2

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Sources données météo : CIRAME / CEHM